

La présente facture pro format est payable au comptant. À l'expiration d'un délai de 15 jours à compter de la date de son émission,

Elle portera de plein droit, un intérêt au taux de 12% l'an, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable.

À défaut de paiement, l'envoi d'une mise en demeure recommandée entraînera automatiquement

La déduction d'une indemnité conventionnelle de 12% du montant total de la facture.

En cas de litige, le juge de paix du canton de Bruxelles et le tribunal de première instance

de Bruxelles seront, seuls, compétents.

L'absence de protestation dans les 48 heures de la réception de la facture vaut acceptation des présentes conditions générales.